



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

Conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles LAS-0145*, le Comité de démolition de l'arrondissement de LaSalle siégera le **8 avril 2026** à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, Montréal, en vue de statuer sur la demande d'autorisation de démolition suivante :

193, rue Larente

Démolition d'une habitation unifamiliale

Cette séance sera diffusée en direct sur le site de l'arrondissement au montreal.ca/lasalle sous la tuile *Consultations, registres et démolitions à LaSalle*.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis public sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement de LaSalle par les moyens suivants :

- par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca;
- par courrier au 55, avenue Dupras, LaSalle, H8R 4A8, aux soins du secrétaire d'arrondissement.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le **3 avril 2026**. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Peu importe le moyen de communication utilisé, toute personne adressant une opposition doit préciser son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Les oppositions formulées seront lues lors de la séance du comité précitée.

**Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec
Simon Provost-Goupil par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.**

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 20 mars 2026.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement